



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 juillet 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 26 juin 2025.

Membres présents : (14) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, M. BERTHIER, Mme TENENBAUM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, Mme LECOMTE, Mme JACQUENET, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (2) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (1) : M. FAVERJON.

Objet : Élection du Vice-Président délégué du CCAS

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, dans son article L.123-6 modifié par la loi du 21/02/2022, prévoit que « le Conseil d'Administration élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions (que le Président) en cas d'empêchement du Vice-Président ».

Il convient donc, pour le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de procéder à l'élection d'un Vice-Président délégué.

Un appel à candidature est procédé en séance.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- retirent la délibération n°13 adoptée en conseil d'administration du 2 avril 2025 ;
- élisent à bulletin secret Monsieur Franck LEHENOFF Vice-Président délégué du CCAS.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destina-
taires :

Préfecture :

1

Registre : 1

Ressources internes : 1